Image not found or type unknown

Droit de la partie civile

Par **jibi7**, le **18/09/2013** à **15:33**

Bonjour,

je croyais que la protection des droits de la partie civile avait évolué quant à l'accès au dossier et à la procédure.
Comment savoir si dans le cadre d'une affaire correctionnelle en appel - procédure orale-il était régulier d'interdire l'accès de la partie civile a l'audience ?

Et qu'ainsi elle ne puisse intervenir concernant les faits nouveaux ou négliges du dossier en les mains des juges par ex.
si un avocat -d'appel notamment - a des jurisprudences precises a cet égard merci de me proposer une consultation !
et merci aux autres avis..

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés